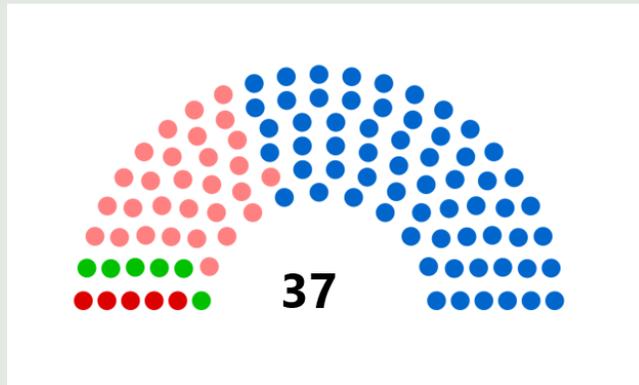


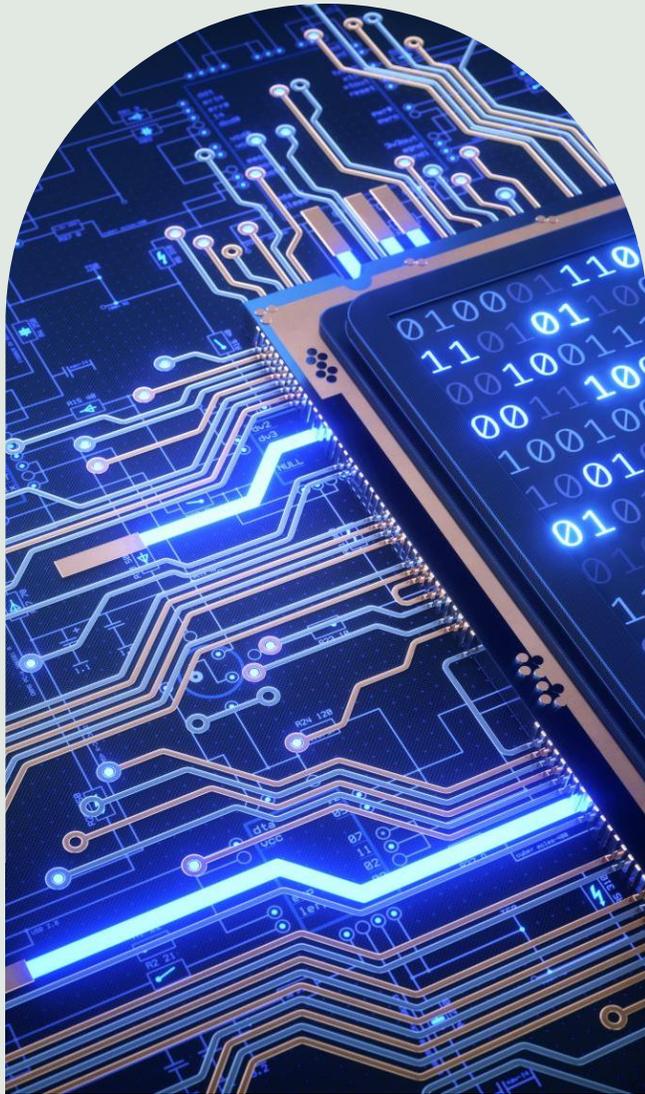


LA DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
Secrétariat du Conseil, des Organes consultatif et des élus

# PRÉSENTATION



- La direction des affaires générales a pour principales fonctions la gestion des finances, des ressources humaines des moyens généraux ainsi que le service aux élus, la préparation et la sécurisation des réunions des assemblées délibérantes et l'apport de solutions organisationnelles dans le processus de décision.
- Elle exerce toutes les missions liées au fonctionnement des organes délibérants ou consultatif (Conseil communautaire, Bureau) et coordonne l'organisation des quatre commissions thématiques.
- Elle intervient également dans leur désignation dans des organismes extérieurs pour y représenter la collectivité.
- C'est au niveau de la direction que sont préparés les propositions de calendrier et les rétro-plannings de préparation des réunions des organes délibérants et des différentes commissions,



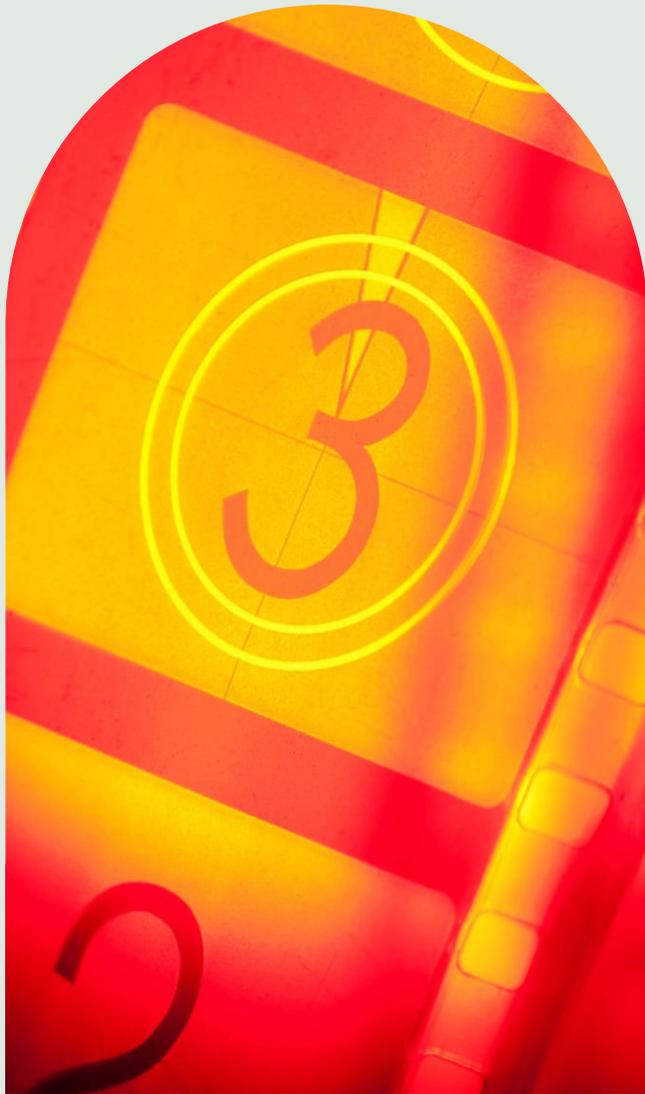
# MISSIONS

- Assure l'organisation des réunions du Conseil Communautaire et du bureau et rend exécutoire des décisions prises par ces assemblées;
- Effectue les formalités propres à l'entrée en vigueur et l'opposabilité de ces délibérations en effectuant leur transmission au contrôle de légalité et leur affichage et publication;
- Coordonne les réunions des quatre commissions thématiques
- Traite la représentation de la collectivité au sein des organismes extérieurs formalisés par arrêtés ou délibérations

1 2 3  
4 5 6  
7 8 9  
0

# CHIFFRES CLES

- Réunion des assemblées délibérantes : Le conseil communautaire se réunit à l'initiative de son Président au moins une fois par trimestre. Ainsi en 2024, le Conseil Communautaire s'est réuni 8 fois :
  - 2 réunions ont traité des grandes étapes budgétaires avec notamment le rapport d'orientations budgétaire 2024, l'examen des budgets primitifs, comptes de gestion, comptes administratifs et décisions modificatives
  - 6 réunions ont traité des ressources humaines, des conventions, de la Régie Eau & Assainissement et des services de la collectivité, des recherches de financements, de l'instauration de la Redevance Spéciale de l'attribution, de fonds de concours
- 153 Délibérations ont été prises par le Conseil Communautaire en 2024
- Le bureau s'est réuni à 3 reprises en 2024
- Les commissions thématiques, CODIR, COTECH se sont réunies 26 fois, toutes commissions confondues auxquels s'ajoutent 8 cafés de l'éco
- Le conseil communautaire s'est attaché à désigner en 2024 les représentants de la Conférence des Maires et du conseil d'exploitation de l'eau et l'assainissement.



# REALISATIONS MAJEURES

- La Direction s'est attachée à rendre exécutoire, dans des délais contraints, les décisions réglementaires et à en informer au plus vite les services;
- Le recueil des actes administratifs est désormais élaboré de manière dématérialisée;
- Le service œuvre pour assurer la mise en place de l'affichage dématérialisé;
- Afin de valoriser et d'accompagner les diverses actions développées la communication s'est appuyée sur la diffusion de messages sur le site mais aussi à travers les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn)

MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION